



PRO SILVA FRANCE

Association reconnue
d'utilité publique
Arrêté préfectoral du 18/03/2013 (Préfecture du Bas-Rhin)

Appel à cotisation septembre 2017 - septembre 2018

Les différents niveaux de cotisations sont les suivants :

- 10 €** : pour les étudiants, les personnes sans emploi et non imposable (droit de vote)
- 15 €** : membre « sympathisant » (n'ouvre pas droit au vote en Assemblée générale)
- 45 €** : membre « actif » pour les personnes physiques et GF (droit de vote).
- don libre **au-delà de 100 €** : membre « donateur » (droit de vote)
 - Exemple pour 135€ : déduisez 2/3 de vos impôts et payez, in fine, 45€**
- 250 €** : membre actif pour les personnes morales, hors GF (droit de vote).

Ces cotisations et dons donnent droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises (cf verso).

Nom : **Prénom :**
Adresse :

.....
.....

E-mail : **Tél :**

Correspondant (pour les personnes morales) :

Sous quelle forme préférez-vous recevoir la Lettre de Pro Silva (membres actifs ou donateurs) ?

- version papier version informatique (l'envoi informatisé permet une économie.)

Groupes régionaux :

Profession (en cas de pluriactivité noter l'activité principale) :

Choisissez dans la liste (2 choix) :

- Auvergne - Limousin
- Centre
- Franche-Comté - Bourgogne
- Ile de France - Champagne
- Lorraine - Alsace
- Méditerranée
- Nord - Picardie
- Normandie
- Ouest
- Plateaux Calcaires
- Rhône-Alpes
- Sud Ouest
- Bretagne

	Oui	Non
Je suis propriétaire de forêts :		
J'exerce par ailleurs l'activité professionnelle suivante :		
Forêt : gestion (experts, techniciens, GFP...)		
Forêt : administrations et établissements publics (DDT, ONF, CRPF...)		
Forêt : filière (travaux, exploitation, transformation...)		
Forêt : territoires (collectivités...) et associations		
Forêt : recherche et enseignement		
Forêt : étudiant		
Retraité (forestier ou non)		
Agriculteur		
Autre métier		
Sans emploi		

Acceptez-vous de figurer dans l'annuaire des adhérents (diffusion interne uniquement) ?

- Oui Non

Ce formulaire doit être envoyé à notre chargée d'Administration :

Paiement par chèque : à libeller au nom de **PRO SILVA France**

Paiement par virement : IBAN FR 76 4255 9000 8541 0200 39 95 436 BIC : CCOPFRPPXXX

Nicolas LUIGI
1 rue des Plantiers
04100 MANOSQUE
Mail : nicolas.luigi@prosilva.fr

Si vous n'avez pas réglé votre cotisation 2016-2017 et souhaitez le faire, vous pouvez la joindre à celle de l'année 2017-2018

Président : Évrard de Turckheim
7 rue du Modenberg
67110 Dambach
Tel : 06 88 21 90 45
Mail : evrard2t@free.fr

Trésorier : Éric Lacombe
4 chemin du Tambour Major
88000 Épinal
Tel : 03 29 34 51 66
Mail : ericlacombe7@orange.fr

Secrétaire général : Marc Verdier
Comité des Forêts
46, rue Fontaine - 75009 Paris
Tel : 01 48 74 31 40
Mail : marc.verdier2@gmail.com

Délégué Général : Nicolas Luigi
Le Clos St Sylvestre, 1 rue des
plantiers 04100 Manosque
Tel : 06 71 90 16 00
E-mail : nicolas.luigi@prosilva.fr



Modalités d'adhésion 2017-2018 (septembre-septembre)

Adhérer à Pro Silva France c'est :

- Intégrer un **réseau** d'acteurs intéressés par le développement d'une sylviculture continue, irrégulière et proche de la nature et, plus largement, durable et multifonctionnelle
- Participer au **développement des idées**, principes et actions prônés par l'association et ses partenaires, à l'échelle locale, nationale ou européenne
- Participer au **développement et à la diffusion des outils spécifiques** développés par l'association
- Soutenir les **actions de sensibilisation** à la gestion forestière irrégulière, continue et proche de la nature que l'association mène auprès des institutions et partenaires techniques

Adhérer à Pro Silva France c'est aussi bénéficier des **services offerts par l'association** et ses partenaires.

Vous pouvez adhérer à notre association suivant trois modalités différentes, au choix :

- soit en qualité de « **sympathisant** », pour marquer votre attachement à nos idées et nos projets. Pour cette modalité, la cotisation annuelle s'élève à **15 €**. Elle permet de bénéficier des informations générales de notre réseau mais ne donne pas le droit de vote aux Assemblées Générales, ni de réductions pour les manifestations organisées par notre structure (tournées, voyages, session d'information, formations...). Elle ne donne pas droit à la réception de la Lettre de Pro Silva France (cf ci-dessous).

- soit en qualité de « **membre actif** », correspondant à la modalité « historique » d'adhésion et d'implication dans la vie de notre association, avec une cotisation annuelle de **45 €**. Cette modalité d'adhésion donne droit de vote aux Assemblées Générales et permet d'accéder à l'ensemble des services et informations « classiques » de notre réseau (lettre trimestrielle, newsletter, réductions pour sessions d'information et formations, tournées et voyages, ...), ainsi qu'aux services à venir.

- soit en qualité de « **donateur** », **au-delà de 100 €** de dons par an (incluant de fait la cotisation en qualité de « membre actif »). Cette modalité d'adhésion a été mise en place pour permettre à ceux qui le souhaitent de soutenir encore plus activement nos actions et nos idées par des dons, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt (66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises). Cette possibilité est effective depuis la reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France, en mars 2013

Le tableau ci-dessous résume les principaux services proposés aux adhérents, suivant la modalité choisie :

	Type d'adhésion		
	Sympathisant	Membre actif	Donateur
Droit de vote aux assemblées générales annuelles	non	oui	oui
Réception de la Lettre de Pro Silva (au moins 3 par an)	non	Oui	Oui
Invitation aux tournées et animation des groupes régionaux	Oui, participation aux frais	Oui, gratuit	Oui, gratuit
Invitation aux voyages d'étude annuels	Oui	Oui, avec réduction	Oui, avec réduction
Invitation aux sessions de formation spécifiques	Oui	Oui, avec réduction	Oui, avec réduction
Réception de la newsletter informatique	Oui	Oui	Oui
Déduction fiscale du montant des adhésions et dons - réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200 du CGI) et 60% pour les entreprises (art. 238 du CGI)	Oui	Oui	Oui
Participation gratuite à une formation Pro Silva , pour le donateur ou pour un autre adhérent "parrainé"	Non	Non	Au-delà de 600€ de don

La reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France en mars 2013 ouvre droit à une réduction d'impôt ouverte conformément aux articles 200 et 238 du Code général des Impôts. Tout don et/ou cotisation ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200) et 60% pour les entreprises (art. 238)**.

Conditions des dons :

- Particuliers : dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent pouvant être reporté sur 5 années fiscales
- Entreprises : dans la limite de 5 pour mille du Chiffre d'Affaires